



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex

Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87

communication@mundolsheim.fr

Div n°18/2023

ARRETE MUNICIPAL **Portant acte de nomination de mandataire suppléant à la régie** **de recettes de la bibliothèque**

Le Maire de la commune de Mundolsheim,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2007 modifié portant acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la bibliothèque;

Vu l'arrêté du 10 septembre 2020 nommant Mme Louise DEICHTMANN régisseuse et M. Julien LOPES, mandataire suppléant;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 septembre 2023;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 18 septembre 2023;

DECIDE

Article 1 – Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Julien LOPES en qualité de mandataire suppléant.

Article 2 - Mme Lisa HORVAT-CARLEN est nommée mandataire suppléante de la régie de recettes avec pour missions d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création. Elle remplace le régisseur en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

Article 3 - La mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie et de son avenant, sous peine d'être constituée comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Elle doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 4 – La mandataire suppléante est tenue de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 5 - La mandataire est tenue d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006 établissant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Article 6 – Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 - Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 8 - Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au représentant de l'Etat, publié sur le site internet de la commune et copie sera transmise à :

- Service Gestion comptable de Saverne
- Aux intéressées

Fait à Mundolsheim, le 6 octobre 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

⁽¹⁾ signatures précédées de la formule manuscrite « Vu pour acceptation »

Notifié au régisseur le... 17/10/23

Notifié au mandataire suppléant le ... 17/10/23

Vu pour acceptation

Signature ⁽¹⁾ :

Signature ⁽¹⁾ :

Vu pour acceptation



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE MUNDOLSHEIM
Utilisateur : Bulou Béatrice

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	AR20231006DIV18
Objet :	Arrêté municipal portant acte de nomination de mandataire suppléant à la régie de recettes de la bibliothèque n°div18/2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	067-216703090-20231006-AR20231006DIV18-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	955 o
Nom métier :		
067-216703090-20231006-AR20231006DIV18-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	53 Ko
Nom original : AR20231006DIV18.pdf		
Nom métier :		
99_AR-067-216703090-20231006-AR20231006DIV18-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2023 à 14h28min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2023 à 14h28min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2023 à 14h28min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 octobre 2023 à 14h28min22s	Reçu par le MI le 2023-10-20